

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.12.2024

Date de convocation : le 12 décembre 2024

Ouverture de Séance : 18h

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de procuration : 2

Votants : 13

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Denis QUANTIN, Alice SERTOOUR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Yvan ROUFET pouvoir à Isabelle CHION VALLIER, Antoine PIETRERA pouvoir à Denis QUANTIN.

Secrétaire de séance : Isabelle CHION VALLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) pour les budgets 2025
- CLECT
- Rapport triennal sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Commissions communales :
- Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Isabelle CHION-VALLIER est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité après correction des quelques fautes de grammaire et d'orthographe.

3. Agenda

- Jeudi 19 décembre à 10h : réunion géomètre chemin de La Motte
- Mardi 14 janvier 2025 à 17h30 : conférence des Maires
- Mardi 14 janvier 2025 à 18h30 : réunion du maire et des adjoints
- Vendredi 17 janvier 2025 : vœux du Maire et des élus à la population.
- Mardi 21 janvier à 18h30 : conseil municipal
- Mercredi 22 janvier à 10h : réunion avec le Département concernant logement

4. Point Communauté de Communes du Trièves

- EPFL et futurs projets si adhésion :

Le Maire de Monestier-de-Clermont a présenté un projet concernant la friche « De Clermont ». La commune de Mens a présenté le projet de tiers lieu sur une reconfiguration des espaces ancienne trésorerie et l'espace socio culturel. Au sein de ce nouvel espace, il est prévu d'intégrer la médiathèque. C'est un projet en collaboration avec la CC du Trièves et qui est

d'ores et déjà porté par la commune de Mens. La commune de Mens devrait également présenter un projet de logement courant janvier 2025.

Notre commune n'a pas encore de projet inscrit en tant que tel. L'adhésion à l'EPFL sera mise en débat au conseil municipal le moment venu.

- Rapport OM : 27 % des produits sont mal triés. Cela entraîne une surfacturation de nos ordures ménagères. L'augmentation est de l'ordre de 13 000 € par an. La CC du Trièves essaie de sensibiliser sur le sujet. Un animateur intervient notamment dans les écoles.
- Le service « rénovation énergétique » a évolué depuis ces dernières années au gré des politiques nationales. La communauté de communes a délibéré sur son intention d'adhésion au pacte de solidarité avec l'agence de l'Etat. L'ANAH finance à hauteur de 50% le plan d'action révisable tous les ans et sur une coopération de 5 ans. La communauté de communes doit présenter son plan d'action au 31 mars 2025 au plus tard.

5. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) pour les budgets 2025

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

1) S'agissant du budget de la Commune (M57) :

Les dépenses d'investissement concernées à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivantes :

▪ Opération 60 (PVR) :	4 625 €
▪ Opération 88 (RTM) :	18 250 €
▪ Opération 102 (Acquisition matériel) :	2 000 €
▪ Opération 111 (Rénovation énergétique bât. pub.) :	30 250 €
▪ Opération 124 (Travaux voirie Fauries) :	27 250 €
▪ Opération 126 (Aménagement village) :	132 500 €
▪ Opération 128 (Emplacement réservé) :	13 750 €
▪ Opération 130 (Cour de l'école) :	14 250 €
▪ Opération 134 (Cimetière) :	5 250 €
▪ Opération 135 (Villages d'avenir) :	2 500 €

2) S'agissant du budget Assainissement (M49)

Les dépenses d'investissement concernées à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivantes :

- Opération 105 (La Morte Les Jailleys) : **43 750 €**
- Opération 108 (Assain. Croix Portier) : **18 250 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité

6. CLECT : rapport de la CLECT et révision de l'attribution de compensation pour le Très Haut Débit (THD)

Vu le rapport de la C.L.E.T.C. réunie le 7 novembre 2024 concernant la révision de l'attribution de compensation de la commune de Sinard pour le Très Haut Débit ;

VU la délibération du 18 novembre 2024 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Trièves approuvant, dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation, le rapport de la CLECT du 7 novembre 2024 ;

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T évoqué ci-dessus, ainsi que le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Sinard de 37 476 €, payables sur 8 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la C.L.E.C.T.,
- Approuve le montant de l'attribution de compensation tel que proposé par la CLECT.

Vote pour à l'unanimité.

7. Rapport triennal sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets complétée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 ;

VU le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols obtenu à partir des données du Portail national de l'artificialisation ;

Il est rappelé que la loi « Climat et résilience » a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Le décret du 27 novembre 2023 oblige les collectivités ou EPCI compétents en matière d'urbanisme à dresser, tous les trois ans, un rapport sur la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier. Il doit ensuite être présenté au Conseil Municipal pour donner lieu à un débat suivi d'un vote.

Le conseil municipal de la commune a pris connaissance et a débattu sur le rapport triennal évoqué ci-dessus.

MAIS ;

CONSIDERANT l'incompréhension des informations communiquées et notamment des 12,1 hectares d'espaces consommés à Sinard en 2011 ;

CONSIDERANT que l'artificialisation des sols prendrait en compte l'intégralité de la parcelle et non pas uniquement la surface réellement artificialisée de ladite parcelle ;

CONSIDERANT l'absence d'informations explicites sur les éléments servant à évaluer l'artificialisation et sur les efforts de la Commune en matière de désartificialisation des sols déjà effectuée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

DE NE PAS Approuver le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et à la transmettre, dans les 15 jours suivants la publicité, au Préfet de Région, au Préfet du Département, au Président du Conseil Régional et au Président de la Communauté de Communes du Trièves.

Vote pour à l'unanimité (10 « pour » et 3 abstentions)

Une rencontre avec des ateliers permettant d'analyser les éléments chiffrés de chaque commune est prévue le **mardi 4 février** à 17h30 à la mairie de Monestier-de-Clermont.

8. Commissions communales

Village Digital

➤ Un webinar a été organisé concernant l'élargissement des réseaux télécoms afin de définir à qui revient la charge de cet entretien. Une charte sur le sujet est en cours d'élaboration. En effet, Orange ne prendrait plus en charge cet élargissement.

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

➤ RAS

Ecole/Jeunesse

➤ Ecole : le devis pour transporter les enfants au ski de fond à Gresse-en-Vercors a été signé. Les enfants débiteront le cycle le 7 janvier 2025 si la météo le permet.

➤ Cantine : RAS.

➤ Périscolaire : une nouvelle animatrice a été recrutée pour s'occuper du périscolaire.

Urbanisme & Travaux

➤ Réfection des sanitaires de l'école : le WC doit être PMR. Cela engendrera un surcoût. L'opération est budgétée à 79 000 € (désamiantage, démolition, reconstruction d'un WC PMR, 2 normaux et un urinoir).

➤ Assainissement de la Morte : le marché a été déposé sur le site des affiches.

➤ Fauries : les consultations des entreprises pour l'aire de retournement seront lancées début 2025.

➤ Extension réseau de chaleur : des techniciens, fournisseurs de matériels pour le pilotage à distance sont venus à Sinard pour évaluer le besoin. La commune est en attente du devis correspondant.

➤ Terrain multi-sports : nous avons réceptionné, il restera quelques retouches sur les sols herbés au printemps.

Vie locale/Communication/Culture

- Le 1^{er} marché de Noël a été une belle réussite.

Environnement/Cadre de Vie

- Les nouvelles décorations de Noël ont été très appréciées des administrés.

Agriculture

- Une nouvelle attaque de loup est à déplorer à la Motte de Sinard.
- Éric Vallier, VP en charge de l'agriculture et de la forêt, a remercié les différents élus pour leur investissement sur le dossier de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine.

Divers

- Le Flash Infos de Sinard doit servir uniquement à la circulation de l'information communale.
- 63 personnes étaient présentes au repas des aînés de Sinard. La journée a été très appréciée des convives. Les décorations de table ont été généreusement réalisées et offertes par la « Maison Tontine ».
- Passage du cyclone Chido à Mayotte : est-il envisagé de prendre une délibération au prochain CM pour effectuer un don ?

=====

La séance est levée à 20h23